

<b>Zeitschrift:</b>	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>Herausgeber:</b>	Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>Band:</b>	37 (1966)
<b>Heft:</b>	12
<b>Vorwort:</b>	La carrière d'un Jurassien
<b>Autor:</b>	Association pour la défense des intérêts du Jura

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVIIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 12 Décembre 1966

## SOMMAIRE

La carrière d'un Jurassien — Les prises d'intérêt étrangères dans l'horlogerie suisse  
Situation et perspectives de l'industrie horlogère suisse — Les tendances actuelles de la formation professionnelle sont-elles justifiées ? — Chronique économique — Annexes

## La carrière d'un Jurassien

*En consacrant son dernier bulletin de l'année à l'industrie horlogère, la clef de voûte de l'économie jurassienne, l'ADIJ se sent pressée de rendre hommage à la carrière d'un Jurassien particulièrement méritant, M. Edgar Primault qui, à la fin de cette année, rentrera dans le rang, cédant les rênes de la présidence de la Chambre suisse de l'horlogerie à M. Blaise Clerc, conseiller aux Etats neuchâtelois.*

*Né en 1895 à Courtelary, M. Edgar Primault, après de solides études juridiques aux Universités de Berne et de Neuchâtel, assuma différentes fonctions importantes à l'Office fédéral de l'air. L'un des premiers pilotes militaires, il s'intéressa avec passion à l'aviation. Promu colonel à l'âge de 45 ans, il devint commandant de l'aviation et rendit aussi de grands services à l'aviation civile.*

*Mais le domaine de l'automobile l'intéressait également puisque, dès 1928, il devint le directeur général de l'Automobile-Club de Suisse où il accomplit une œuvre féconde et utile, défendant la route contre le rail et l'économie privée contre l'étatisme.*

*Ayant présidé tour à tour la Ligue routière suisse, la Conférence nationale pour le trafic aérien, la Communauté technique de l'Association internationale des Automobiles-Clubs — ce qui lui valut de faire de nombreux voyages à l'étranger où il participa à de multiples congrès — il préside encore l'Office suisse d'expansion commerciale.*

*Toutefois, c'est en qualité de président de la Chambre suisse de l'horlogerie, dès 1945, qu'il put servir la grande industrie jurassienne.*

*On le sait, la Chambre, dont le siège est à La Chaux-de-Fonds, demeure l'instance de faîte, le porte-parole de l'horlogerie auprès des pouvoirs publics et des représentations diplomatiques suisses à l'étran-*



M. Edgar Primault

*ger, l'instrument de liaison entre les divers secteurs de la profession, l'organisme au sein duquel sont examinés tous les problèmes généraux concernant l'ensemble de l'horlogerie. C'est dans son cadre que s'élaborent, d'une manière générale, les éléments d'une politique commune et se dégagent les solutions et les moyens à mettre en œuvre.*

*La Chambre, on le sait, vit le jour en 1876 sous le nom de Société intercantionale des industries du Jura pour devenir, en 1900, la « Chambre suisse de l'horlogerie ».*

*Deux ans après que M. Primault eut repris la présidence de la Chambre, cette dernière se donna de nouveaux statuts et devint une institution indépendante de l'Etat et essentiellement patronale. Une nouvelle réorganisation intervint en 1962, après plusieurs années d'efforts, et fit de la Chambre suisse de l'horlogerie un organe représentatif de l'ensemble de l'industrie horlogère suisse.*

*Les nouveaux statuts de la Chambre ont contribué à renforcer l'édifice horloger et à donner une meilleure cohésion aux organisations et associations qui en font partie, les pouvoirs respectifs des différentes institutions ayant été conçus en fonction d'un souci de simplicité et d'efficacité.*

*Simplicité et efficacité ! Telles ont, d'ailleurs, toujours été deux des qualités essentielles de ce Jurassien, fils aîné d'une famille de cinq enfants, originaire de Renan, dont le père, horloger lui-même, exerça son métier à Courtelary, à Porrentruy et à Neuchâtel.*

*M. Primault était donc l'homme qu'il fallait à la présidence de la Chambre qui, en contribuant au développement harmonieux de l'industrie horlogère suisse, s'efforce de dégager une politique générale cohérente, inspirée de l'intérêt supérieur de la branche et de stimuler l'esprit de solidarité en établissant un lien permanent entre les diverses associations.*

*Quant à sa distinction naturelle, elle faisait de lui un ambassadeur tout désigné auprès des autorités, des représentations et des organisations officielles suisses et à l'étranger.*

*En faisant valoir, à maintes occasions, les intérêts de l'industrie horlogère, qu'il s'agisse de la discussion de lois, arrêtés et ordonnances fédéraux et cantonaux, de l'élaboration et de la négociation de traités de commerce et autres arrangements internationaux, M. Primault a bien mérité de l'industrie horlogère et du pays tout entier. Du même coup, il a honoré ce Jura auquel tant de liens le rattachent.*

*L'ADIJ.*